



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 11 JOMADA I 1435 (13 MARS 2014)**

*

- I. Le ministre de l'intérieur et le ministre de la justice et des libertés ont présenté un exposé sur le bilan et les perspectives de la coopération entre le gouvernement et le conseil national des droits de l'Homme.
- II. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de lois et l'accord international suivants :

PROJETS DE LOIS

I. Projet de loi n° 108-13 relatif à la justice militaire.

Approuvé sous réserve de tenir compte de quelques observations soulevées, préalablement à sa soumission à l'approbation du prochain conseil des ministres.

2. Projet de loi n° 18-14 modifiant et complétant la loi n° 41-05 relative aux organismes de placement en capital-risque.

Approuvé

ACCORD INTERNATIONAL

- **Accord fait à Rabat le 5 septembre 2013 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Gabonaise relatif à la suppression de visas pour les passeports ordinaires.**

+ Projet de loi n° 17-14 portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

Approuvés

III. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

1. Le secrétaire général du ministère de la justice et des libertés ;
2. Le secrétaire général du ministère de la communication ;
3. Le directeur de la planification et des ressources financières au ministère de la santé.